

## COMMUNE DE VERNIER

### PROJET DE MOTION

au sens des articles 40 et suivants du règlement du Conseil municipal de Vernier

## ET SI L'ON TESTAIT LA VIDÉOSURVEILLANCE ?

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

La question de la vidéosurveillance sur le domaine public divise. Tant ses adversaires que ses adhérents ne manquent pas d'arguments et d'exemples pour appuyer leurs convictions. Certes, la vidéosurveillance n'est pas une solution miraculeuse pour garantir à elle seule l'ordre et le respect des lois, toutefois plusieurs communes genevoises l'ont adoptée avec des résultats concluants.

Pour sa part, le Conseil administratif hésite et attend une 'détermination du Canton depuis 2009' (page 26 du document Politique de la Sécurité de la Ville de Vernier, Novembre 2014). « En attendant », **l'absence de surveillance nocturne** laisse le champ libre au vandalisme dans de trop nombreux lieux sensibles de la commune.

Pour leur part, les Conseillers municipaux PLR, MCG et UDC ont interpellé plus d'une vingtaine de fois le Conseil administratif sur la question de la surveillance nocturne, dont 16 fois plus précisément à propos de la vidéosurveillance :

*PO 344 - 09.09 Pour l'amélioration de la sécurité publique (MCG)*

*Réponse : Nous avons besoin de temps pour étudier la question de la vidéosurveillance*

*I 464 - 10.04 Les caméras de surveillance pour Vernier (UDC/MCG)*

*Réponse : Le sujet sera discuté lors du prochain budget*

*I 087 - 11.11. Pour une commune accueillante (UDC)*

*Réponse : Il n'y a pas de solution miracle, le CE doit se prononcer sur la question juridique*

*I 137 - 12.03. Surveillance nocturne (UDC)*

*Réponse : nous travaillons et réfléchissons ....*

*M 165 - 12.04 Vidéosurveillance, au CA d'ouvrir l'œil (UDC)*

*Motion refusée*

*I 232 - 12.09 Pour des nuits calmes au Village (PLR)*

*Réponse : Les caméras sont inefficaces car les vandales ont le visage dissimulé*

*QE 230 - 12.09 Faits divers à Vernier-Village (UDC)*

*Même réponse que pour I 232*

*M 237 - 12.10 Présence d'APM et Vidéoprotection – Action ! (UDC/MCG/PLR)*

*Réponse : Nous attendons une décision du Canton*

*QE 318 - 13.03 Quelle solution pour la Via de Coisson ? (UDC)*

*Réponse évasive qui ne répond pas sur la vidéosurveillance*

*I 343 - 13.03 Vidéosurveillance, what else ? (UDC)*

*La réponse évoque le Contrat Local de Sécurité sans mentionner la vidéosurveillance*

QE 456 - 14.03 Vidéosurveillance, vite ! (UDC)  
Pas de réponse à ce jour

QE 496 - 14.05 Le prix du vandalisme (UDC)  
Réponse : il n'y a pas de surveillance nocturne dans les maisons de jeunes, l'enquête de l'incendie à l'ABARC du 27.2.2014 se poursuit

M 576 - 14.12 Donnons-nous les moyens de protéger nos écoles (MCG)  
A l'étude à la commission de la sécurité

I 584 - 14.12 Vidéosurveillance, un tabou ? (UDC)  
Réponse : le sujet sera évoqué lors d'une commission de la sécurité

QE 555 - 14.10 Déchetterie et nuisances au Lignon (PLR)  
Réponse : le 14 novembre : une caméra pourrait être envisagée !

QE 610 - 15.02 Le respect des lois, ça change la vie (UDC)  
Réponse en attente

En résumé, à ce jour, le problème de la surveillance nocturne reste entier. Pour compléter la mission des Correspondants de nuit et des équipes de nettoyage « express », n'est-il donc pas grand temps de réaliser un test avec une surveillance plus ciblée sur un lieu approprié ?

Le point de récupération de la via de Coisson, victime d'infractions répétées (voir photos) est, depuis peu, surveillé par une société privée. Il serait dès lors intéressant de mesurer l'efficacité et le coût de la surveillance par une société privée en regard de celui d'un dispositif de vidéosurveillance.

Il s'agirait, soit de choisir un autre point de récupération posant problème (par exemple au Lignon) pour le test avec vidéosurveillance, et de comparer les résultats entre ces deux sites. Soit de rester sur un seul site test, celui de la via de Coisson, en comparant les résultats obtenus au cours du mandat confié à la société de surveillance avec ceux obtenus après que le mandat ait pris fin et que le site ait été équipé de vidéosurveillance.

Par ces motifs, le Conseil municipal de Vernier

**invite le Conseil administratif à :**

- 1 mener un projet test à un ou des points de récupération victimes d'incivilités ;
- 2 mettre en rapport le coût de nettoyage par la voirie, et les résultats obtenus avec respectivement la vidéosurveillance et la surveillance par une société privée ;
- 3 présenter une étude des coûts pour l'installation d'un système de surveillance pour l'ensemble des points sensibles identifiés comme adéquats ;
- 4 faire rapport au Conseil municipal.

Pour l'UDC :

Pour le PLR :

Ruth Kaelin

Monique Mattenberger

Christina Meissner

Vernier, le 23 février 2015

**DIMANCHE 15 FÉVRIER 2015**



**DIMANCHE 22 FÉVRIER 2015**

